

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DASES 600G Subvention et convention avec l'Institut Alfred Fournier (14e) dans le cadre du programme " Paris Santé".

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'une part d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Institut Alfred Fournier (14e), pour le centre de santé Chemin Vert (11e) et d'autre part de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec l'Institut Alfred Fournier (SIMPA 67041), 25 Bd Saint Jacques à Paris (14e), une convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement (2013_07302) au titre de l'année 2013.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 80.000 € est attribuée à l'Institut Alfred Fournier pour le centre de santé Chemin Vert (11e) dans le cadre du programme « Paris Santé » au titre de l'année 2013.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre au chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris exercice 2013 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.